



## **Evolutions des restrictions sanitaires à partir du 19 mai 2021**

### **Pour votre information,**

Dans le plan de déconfinement présenté par le gouvernement, les jauges des lieux accueillant du public (salles de réunion, églises) évolueront à compter du 19 mai suivant le calendrier ci-dessous :

- Salles de réunion
  - o à partir du 19 mai : jauge de 35 % de l'effectif autorisé
  - o à partir du 9 juin : jauge de 65 % de l'effectif autorisé
  - o à partir du 30 juin : jauge de 100 % de l'effectif autorisé
- Eglises
  - o à partir du 19 mai : 1 emplacement sur 3 (positionnement en quinconce)
  - o à partir du 9 juin : 1 emplacement sur 2
  - o à partir du 30 juin : jauge de 100 % de l'effectif autorisé

Nous rappelons que le port du masque reste encore obligatoire dans les églises et les salles, ainsi que la désinfection des mains.

Nous vous rappelons également que le début du couvre-feu évolue à partir du 19 mai, passant de 19h à 21h, puis à 23h à compter du 9 juin.